Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260302-202603023-DE

Ville de Plumelec
Conseil municipal
Séance du 2 mars 2026

DELIBERATION 20260302-03
Rapporteur : M. le Maire
-DESIGNATION DES JURES D'ASSISES 2027-

L'an deux mille vingt-six, le lundi 2 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 0
Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2026

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Guillo -Adjoint-, -Mme Le May -Adjointe, -M. Juhel -Adjoint, Mme Loho- Adjointe- M. Lamarre -Adjoint -Mme Gicquello-Adjointe, -Mme Siefridt -Conseillère déléguée, M. Le Callonec -Conseiller délégué-, Mme Pedron, M. Brunel, Mme Jégo, Mme Danet, Mme Guillou, Mme Guillouët, Mme Petit-Pierre, M. Goibier, M Prado, M Dubot, Mme Le Borgne, M Le Vigueloux et M Tastard.

Secrétaire de séance : Catherine Siefridt

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud

Désignation de Mme Catherine Siefridt en tant que secrétaire de séance.

Par courriel en date du 28 janvier 2026, le Préfet du Morbihan a demandé aux communes concernées de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2027.

Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription.

Pour la commune de Plumelec :
Nombre de jurés à désigner..... 2
Nombre de personnes à tirer au sort..... 6

Le Préfet indique que le tirage au sort doit porter sur la liste générale des électeurs de la commune.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260302-202603023-DE

Un premier tirage donnera le numéro de la page (tirage du chiffre des centaines, des dizaines et des unités) et le second tirage donnera la ligne de l'électeur et par conséquent le nom du juré.

Le Conseil Municipal procède au tirage.

Les électeurs suivants sont tirés au sort :

1er électeur : ARNAUD (ép. CHARLANNE) Barbara
2ème électeur : ETIENNE (ép. GUILLAUME) Christiane
3ème électeur : GICQUEL Nicolas
4ème électeur : DREANO Hubert
5ème électeur : GOUGAUD Tiphaine
6ème électeur : CORNU Audrey

FAIT ET DELIBERE LE 2 MARS 2026
LE MAIRE
STEPHANE HAMON

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.